

Zeitschrift:	Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse
Herausgeber:	Bibliothèque nationale suisse
Band:	78 (1991)
Rubrik:	Rapport d'activité de la commission de la bibliothèque

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Egon Wilhelm, Président de la Commission de la Bibliothèque nationale suisse :

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION DE LA BIBLIOTHEQUE

Tout au long de l'année, la Commission de la Bibliothèque nationale a suivi avec attention les travaux de réorganisation.

Elle se réjouit de la détermination avec laquelle ont été menées à bien les études qui ont conduit à la rédaction du message sur la réorganisation de la Bibliothèque nationale et à la modification de la loi qui régit l'institution. A l'automne déjà, un premier projet était prêt à partir en consultation. Il appartiendra au Conseil fédéral et aux Chambres de se prononcer, dans le courant de 1992, sur le projet définitif.

Les premiers échos qui nous sont parvenus montrent que les milieux concernés sont généralement conscients de la nécessité de procéder sans plus tarder à la réorganisation de la Bibliothèque nationale. Certains ont souligné la nécessité de tenir dûment compte des activités des grandes bibliothèques du pays. Dans la pratique, cela n'ira pas sans difficultés, notre institution ayant négligé par le passé son rôle de coordinatrice des activités des bibliothèques suisses. Des efforts ont été entrepris au cours de l'année écoulée pour combler cette lacune. Il conviendra à l'avenir de poursuivre dans cette voie. On va s'efforcer de trouver des solutions satisfaisantes et équilibrées, et l'on y parviendra si tous les milieux concernés se montrent disposées à coopérer et si tous mesurent l'importance de l'enjeu.

Les Archives littéraires suisses, qui ont ouvert leurs portes en 1991, se développent de façon réjouissante. Ses collections se sont enrichies de nombreux fonds nouveaux. Plusieurs expositions ont été mises sur pied et ont remporté un succès inattendu. La Commission a institué une sous-commission spéciale chargée de seconder les Archives littéraires, notamment dans sa politique d'acquisition.

La réorganisation de la Bibliothèque devra être suivie d'une extension et d'une modernisation de ses locaux. Cette question, essentielle si l'on veut une institution adaptée à notre temps, sera traitée dans le cadre d'un projet séparé.

Je tiens à remercier ici les autorités politiques ainsi que la direction de la Bibliothèque nationale et des Archives littéraires pour le travail qu'elles ont accompli au cours de l'année écoulée. La Bibliothèque nationale reste une institution culturelle de premier ordre. Souhaitons que l'année 1992 lui soit propice !

Mai 1992

La Commission de la Bibliothèque nationale suisse

Président :

Egon Wilhelm
Professeur
8610 Uster

Membres :

Martin Bundi
Conseiller national
7000 Chur

Monique C. Cleland
Bibliothèque et centre de documentation
de la Faculté de médecine
1011 Lausanne

Marius Cottier
Avocat
1700 Fribourg

Andrea Ghiringhelli
Directeur des Archives cantonales
6500 Bellinzona

Doris Jakubec
Directrice du Centre de recherches
sur les lettres romandes
1015 Lausanne-Dorigny

Remigius Küchler
Avocat
6060 Sarnen

Renate Nagel
Editrice
8501 Frauenfeld

Alexandre Voiard
Ecrivain
2902 Fontenais